



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2025.011

Mise en ligne : 18/04/2025

OBJET

Contrat de location précaire d'habitation du logement situé 1 bis rue Pasteur à Chessy conclu avec Mme LLOPIS Marie-Claude.

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant

La demande de Mme LLOPIS Marie-Claude de rester dans de logement situé 1bis rue Pasteur à Chessy jusqu'à la date de commencement des travaux de démolition ;

Décide

Article 1^{er}

De louer à Mme LLOPIS Marie-Claude, dans le cadre d'un contrat de location précaire d'habitation pour le logement situé 1bis rue Pasteur à Chessy, pour un montant de 525,15 euros TTC. Un titre de recettes sera envoyé à l'adresse du bien occupé.

Le présent bail est consenti pour une durée d'un an à compter du 18 décembre 2024.

Le contrat ne pourra être renouvelé.

Article 2

Les recettes afférentes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget communal.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 03 février 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250207-DEC_2025_011-CC
Date de télétransmission : 12/02/2025
Date de réception préfecture : 12/02/2025
Registre des décisions du maire - 2023